



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2018

Le **lundi 29 janvier 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 janvier 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Marie-Claude BEAUFILS à Cécile JOURDAINNE, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Robin DAVID à William GUILLARD, Amandine TAVARES GOMES à Cécile GALHAUT, Tony LACROIX à Sébastien PETIT

Absent(s) non excusé(s) :

Benjamin DIJON, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27
21	29	pour: 0 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 27

BUDGET PRIMITIF 2018 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - CM/18/001

Il est rappelé au Conseil municipal qu'en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 3500 habitants sont tenus d'effectuer un débat d'orientation budgétaire précédant l'examen du budget. Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,

- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1,
VU l'article 20 du règlement intérieur du conseil municipal relatif à la tenue du débat d'orientation budgétaire,

APRES présentation du débat d'orientation budgétaire en commission financière du 15 janvier 2018,

ATTESTE que le Débat d'Orientation Budgétaire a été présenté lors de la réunion du 29 janvier 2018.

Fait au Trait, le 30 janvier 2018



Patrick CALLAIS
MAIRE,